



DEMANDE D'ATTRIBUTION Aide à l'Amélioration de l'Habitat

Ce formulaire est à retourner, complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives dans l'un des Centres d'action sociale Ville de Paris.

☐ *Je suis informé.e que toute déclaration frauduleuse, inexacte, incomplète de ma part dans la constitution de mon dossier est passible d'amende ou d'emprisonnement au titre du nouveau Code pénal.*

N° de Foyer

Je soussigné (e) :

Nom naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

Né(e) le _ / _ / _ _ _

Lieu de naissance Ville: Pays:

Nationalité ☐ Française ☐ Union Européenne

☐ Autres, précisez la date de fin de validité de votre titre de séjour _ / _ / _ _ _

Déclare sur l'honneur avoir établi mon domicile et résider de façon principale et effective à l'adresse suivante :

No et nom de rue

Compléments d'adresse : bâtiment, Code postal
entrée, escalier, N° de boîte aux lettres ou
d'appartement... ..

Téléphone Fixe _ / _ / _ / _ / _ Portable _ / _ / _ / _ / _

Adresse électronique@.....

Je suis informé.e que :

- j'ai deux mois pour fournir les justificatifs nécessaires à l'étude de ma demande par le CASVP à compter de la date de la réception de celle-ci. À défaut, ma demande sera classée sans suite. Il m'appartiendra de déposer une nouvelle demande si je désire toujours obtenir la prestation.

Mes données personnelles : utilisation et protection

- pour permettre l'instruction de ma demande, mes données seront utilisées et exploitées dans un fichier du système d'information du Centre d'action sociale et je l'accepte,
- je peux exercer mes droits d'accès et de rectification de ces données auprès du Centre d'action sociale. Une notice d'information complète de mes droits, des caractéristiques du fichier et de sa politique de confidentialité est mise à ma disposition dans ses services et sur <https://www.paris.fr/casvp>.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur ce formulaire et des documents joints. Je m'engage à signaler immédiatement au Centre d'Action Sociale tout changement intervenant dans ma situation.

Paris, le _ / _ / _ _ _

votre signature ou celle de votre représentant

☐ Personne concernée

☐ représentant (précisez ces noms, prénom et adresse)

Nos services se modernisent pour mieux vous servir. Progressivement, les documents des dossiers seront conservés sous format électronique et destinés aux services du CASVP qui concourent à la délivrance des aides sociales. Pour la constitution de votre dossier, merci de transmettre les documents ci-dessous. Ces documents doivent mentionner le nom du demandeur, signataire du formulaire de demande. Il pourra vous être demandé de fournir des justificatifs complémentaires.

Pour les personnes de nationalité française :

☐ Carte Nationale d'Identité ou à défaut Passeport

Pour les autres nationalités :

☐ Justificatif(s) du droit au séjour en cours de validité

Pour attester de votre présence à Paris :

☐ 3 avis d'imposition sur le revenu établis à l'adresse parisienne du demandeur (pour attester de 3 ans de présence à Paris au cours des 5 dernières années)

Selon votre situation, en cas d'absence d'avis d'imposition :

☐ 3 quittances de loyer et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

☐ 3 relevés de charges de copropriété et 3 factures d'électricité ou de gaz (1 par an)

☐ Ou tout autre document établi à l'adresse parisienne du demandeur permettant d'établir la durée de résidence (certificat d'hébergement et justificatif de domicile et pièce d'identité de l'hébergeant, factures d'hôtel...)

Selon votre situation, vos charges :

☐ Titre de propriété

☐ Tableau d'amortissement des prêts d'accession à la propriété

Vos ressources :

☐ Justificatifs récents de toutes vos ressources et celles de votre conjoint le cas échéant

☐ Dernier avis d'imposition sur le revenu (dans son intégralité) pour toute personne vivant au foyer

En cas de changement récent de situation, justificatifs de toutes les ressources récentes (imposables ou non imposables) : salaires, indemnités journalières, retraite, pension, indemnités de chômage, allocation et autres...

Pour les travaux :

☐ Attestation des travaux votés par la copropriété (travaux sur parties communes)

☐ Engagement de rester trois ans dans le logement après la fin des travaux



Les bénéficiaires

Les propriétaires qui rencontrent des difficultés, pour supporter le coût des travaux d'amélioration portant sur les parties communes de l'immeuble dans lequel ils habitent.

Critères d'attribution de l'aide

- Habiter Paris depuis au moins 3 ans (cette situation est appréciée dans les 5 années précédant la date de la demande, vous pouvez donc avoir habité Paris, pendant 3 ans, de manière discontinue, au cours des 5 années précédant votre demande).
- Être propriétaire en titre et occuper effectivement depuis au moins 3 ans le logement dans l'immeuble pour lequel les travaux sur parties communes doivent être réalisés.

Vous devez vous engager à occuper le logement pendant 3 ans après la date d'achèvement des travaux.

- Acquitter un impôt sur le revenu soumis au barème de l'administration fiscale (ligne 14) inférieur ou égal à 992€ (si cette ligne ne figure pas sur votre avis d'imposition, c'est l'imposition nette à recouvrer qui est retenue)
 - Justifier de la régularité du séjour en France
- ATTENTION : Vous devez déposer votre demande avant l'achèvement des travaux (il vous est vivement conseillé de déposer votre demande dès que ceux-ci ont été votés en assemblée de copropriété).

Nature de l'aide

Si la situation le nécessite, le montant maximum de l'aide accordée peut être de 3 049 € sur les parties communes. Le montant de l'aide est fixé au vu des possibilités contributives du demandeur, des financements des autres organismes, et du coût des travaux.

Cette aide est versée directement à SOLIHA Paris - Hauts de Seine - Val d'Oise (Association pour la Protection, l'Amélioration, la Conservation et la Transformation des locaux d'habitation), organisme à qui le CASVP a délégué la gestion de ce dispositif.

Comment faire en bénéficiaire ?

Déposer une demande directement auprès de SOLIHA Paris - Hauts de Seine - Val d'Oise (coordonnées ci-après)

Compléter le formulaire de demande et adresser le à SOLIHA Paris - Hauts de Seine - Val d'Oise.

Vous disposez de deux mois, à compter de la réception de votre demande par SOLIHA Paris - Hauts de Seine - Val d'Oise, pour fournir l'ensemble des pièces justificatives.

Après réception et vérification de la conformité de l'ensemble de ces pièces, votre demande fait l'objet d'un examen par le responsable d'un service spécialisé du CASVP, situé 3 rue de Lisbonne - 75008 Paris, (Tel : 01 44 90 76 01) et une notification de décision du CASVP vous est ensuite adressée par courrier.

Pour les formalités et pour toute information, adressez-vous:

À SOLIHA Paris - Hauts de Seine - Val d'Oise : 29, rue Tronchet - 75008 Paris - Tél. 01 42 66 35 98 - Fax 01 49 24 93 87 - Courriel : contact.75-92-95@solihha.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 12h30

Pour en savoir plus sur la procédure de constitution d'un dossier de demande au Paris - Hauts de Seine-Val d'Oise.